



DECISION DU PRESIDENT

N°P2022_11_01

OBJET : Ressources Humaines - Remplacement d'un attaché – Service Economie Champdeniers

Le Président de la Communauté de communes VAL DE GATINE

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment l'article L.332-13

Vu le tableau des effectifs

Vu les compétences exercées par la Communauté de Communes Val de Gâtine

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 22 septembre 2020 portant délégation d'attribution au Président en matière de recrutement de personnel contractuel afin d'assurer la continuité des services notamment pour remplacement de fonctionnaires ou de contractuels momentanément indisponibles

Vu l'arrêt de travail de l'agent nommé sur le poste d'attaché au sein du service Economie de la Communauté de communes Val de Gâtine

DECIDE

ARTICLE 1 : De procéder au recrutement du 7 novembre 2022 au 5 janvier 2023 d'un attaché à 35 heures hebdomadaires au sein du service Economie à Champdeniers dans les conditions fixées par l'article L.332-13 susvisé sur le grade d'attaché territorial – 5^{ème} échelon IB567 / IM480

ARTICLE 2 : Précise que l'agent de remplacement est recruté dans la limite du grade de l'agent indisponible affecté sur un emploi permanent et remplacé

ARTICLE 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2022

ARTICLE 4 : De charger la directrice Adjointe en charge des Ressources Humaines, et Mme le comptable public, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

A Coulonges, le 7 novembre 2022

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



Cette décision est rendue exécutoire par :

- Information à l'ensemble des élus du Conseil communautaire

- Publication sur le site internet de la Communauté de communes Val de Gâtine